

Rosanvallon P., 2001, *Le sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard (1^{re} éd. 1992).
Sadran P., 1996, *Le système administratif français*, Paris, Montchrestien.
Seiler D.-L., 2000, *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin (1^{re} éd. 1993).

Tafari P., 2003, *Les clientèles politiques en France*, Monaco, éditions du Rocher.
Thuillier G., 2003, « Le projet de réforme régionale de Léon Barré (1917) », in *Revue Administrative*, n° 334.
Zinn D. L., 2001, *La raccomandazione. Clientelismo vecchio e nuovo*, Roma, Donzelli editore.

La revendication corse à travers les principaux manifestes politiques

A Cispra de X. Paoli et J.T. Versini (mars 1914) :

« L'Autonomie : voilà le salut [...] Il faut repousser la francisation. Donc il faut demander la reconnaissance de la Nation corse. Et quand la Corse sera redevenue une nation, quand elle aura pris conscience d'elle-même, son individualisme, après d'inévitables tâtonnements, donnera un rendement autrement intense, autrement admirable. Nous aurons avec l'Autonomie, nous aurons par surcroît une vie intellectuelle, une vie économique, une vie sociale ; c'est alors que la Corse étonnera le monde ; c'est alors que ses réserves énormes de forces, d'énergie, d'individualisme se donneront carrière ! L'Autonomie ne consacra donc pas seulement l'héroïque grandeur de notre race, son droit à la vie, elle peut seule nous donner la prospérité matérielle [...] La Corse ne souffre que d'un mal : celui de n'être pas elle. [...] Autonomie n'implique pas francophobie. La France est, après la Corse, la plus belle Patrie du monde. Nous l'aimons. Nous l'admirons. Nous comptons même sur son incomparable intelligence pour avoir d'elle, le jour où nous en serons dignes, la faculté de préparer librement nos destinées. [...] Debout pour l'Autonomie ! Debout pour le Salut de votre race qui jamais, jamais, ni du temps des féodaux, ni du temps des Génois n'a été aussi avant dans l'ombre de la mort ! »

Catachisimu Corsu de Petru Rocca, Orsini d'Ampugnani, Matteu Rocca et Michele Coranu (1922) :

« Ce que nous voulons. Nous voulons que la Corse soit considérée non seulement comme un département français ; mais aussi comme une nation ayant son histoire, sa langue, ses traditions et son avenir propre. Nous voulons que la Corse, département français, reçoive les avantages économiques déjà concédés aux plus lointaines colonies africaines et

océaniques. Nous voulons que la Corse, nation ayant successivement subi les jougs romain, pisan et génois trouve enfin auprès de cette France qui l'a conquise pour la rendre plus libre, l'appui nécessaire à son émancipation nationale. Nous voulons que l'histoire de Corse soit enseignée dans toutes les écoles de Corse. Nous voulons que le dialecte corse soit enseigné dans toutes les écoles de Corse, conjointement aux langues italienne et française. Nous voulons que les différents administrateurs et fonctionnaires continentaux de l'Île se pénètrent bien de cette idée que leurs administrés sont non seulement des citoyens français mais aussi des nationaux corses. Nous voulons que la suspicion qui grâce à l'inconscience ou au cynisme de ses divers maîtres a toujours pesé sur la Corse soit enfin levée et que le peuple corse, loin d'être traité comme un ramassis de gueux, de valets en livrée, soit désormais considéré comme un peuple d'hommes libres et conscients. Nous voulons que dans notre malheureuse patrie le régime de mensonges qui a eu jusqu'ici force de loi, cède enfin la place à un régime de liberté et de progrès. Nous voulons que la question corse soit résolue intégralement. Nous voulons, en un mot, que la Corse soit la Corse. »

Au problème corse, une solution corse. Manifeste sur l'autonomie interne de Paul Marc Seta et Yves Le Bomin (1962)

« Il est désormais certain que le relèvement de l'Île ne peut s'effectuer dans les conditions actuelles de tutelle administrative que nous subissons et dans le climat de défiance que nous connaissons. [...] Aussi apparaît-il indispensable, dès à présent, de définir une doctrine qui doit assurer aux insulaires le bénéfice exclusif de plan de rénovation en leur donnant les moyens légaux de le réaliser par eux-mêmes et donc pour eux-mêmes. [...] Nous ne redirons jamais assez que l'autonomie interne n'est pas une doctrine